Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212901797-20260205-DEL_2026_01_04-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNE DE PLOUDANIEL

Délibération
N° 2026-01-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2026

DATE DE CONVOCATION : 29 janvier 2026

MEMBRES EN EXERCICE : 26
PRESENTS : 21
VOTANTS : 25

PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire
SECRETAIRE DE SEANCE : M. ABIVEN

Séance ouverte à 19h00

Présents : M. GUIZIOU, Maire ; M. BESSON ; Mme BOUCKAERT ; M. QUERE ; Mme MAYOL ; M. GUILLERM ; Mme NICOLAS ; M. SERVEL adjoints au Maire ; M. KERMARREC Christian ; Mme LE GALL ; MM. TANNE, BOSSARD ; Mme RIOU ; MM ABJEAN, TORCHEN ; Mmes SERGENT, LE BOT ; M. KERMARREC Yann ; Mme LE TRAON ; MM. OLLIVIER, ABIVEN.

Absents excusés : Mme LEMOINE-LESTOQUOY qui a donné procuration à M. SERVEL ; Mme JESTIN MARIE-SAINTE qui a donné procuration à Mme SERGENT ; Mme BEGOC-JURADO qui a donné procuration à Mme RIOU ; M. BOUVROT qui a donné procuration à M. BESSON

Absente : Mme BERGOT

****

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2026

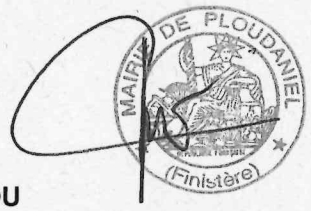
Les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sont de discuter des orientations budgétaires qui donnent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'informer le conseil sur l'évolution financière de la commune.

La tenue du DOB est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget. Le DOB n'a pas de caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote.

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire résumé en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Pierre GUIZIOU

Le secrétaire de séance

Nicolas ABIVEN

